



HAL
open science

Les Jeux des îles de l’océan Indien au prisme de la globalisation sportive (1979–2023)

Louis Violette, Olivier Naria, Julien Fuchs

► **To cite this version:**

Louis Violette, Olivier Naria, Julien Fuchs. Les Jeux des îles de l’océan Indien au prisme de la globalisation sportive (1979–2023). *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 2023, 57 (3), pp.667-691. 10.1080/00083968.2023.2198246 . hal-04182297

HAL Id: hal-04182297

<https://hal.science/hal-04182297v1>

Submitted on 14 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Jeux des îles de l’Océan indien au prisme de la globalisation sportive (1979-2023)

Version *preprint* : Violette L., Naria O. & Fuchs J. (2023), « Les Jeux des îles de l’Océan Indien au prisme de la globalisation sportive (1979-2023) », *Canadian Journal of African Studies* 57/3 : 667-691. DOI : 10.1080/00083968.2023.2198246

Résumé

Fondés en 1979 à l’initiative du Comité régional olympique et sportif de La Réunion, les Jeux des îles de l’Océan indien (JIOI) s’installent dans les décennies suivantes dans la myriade des « jeux régionaux ». Réplique micro-scalaire des Jeux olympiques, ils sont impactés par le phénomène de globalisation à l’échelle mondiale – quand bien même ils se veulent avant tout vitrine sportive de l’espace indianocéanique. À ce titre, les JIOI sont gagnés par un processus d’homogénéisation au regard des standards sportifs internationaux. Toutefois, persiste une forme de polarisation eu égard à ce référentiel normatif, liée à des paramètres locaux en termes politiques, sociaux, économiques ou encore territoriaux. À travers le paradigme de l’identité culturelle et certaines opportunités relatives à la coopération régionale, les JIOI sont également marqués par un processus d’hybridation ascendant. En somme, ils sont un exemple heuristique des variations et ambivalences de la globalisation du sport au tournant des XX^e et XXI^e siècles.

Mots-clés : Jeux des îles de l’Océan indien, Sport, Globalisation

Abstract

Founded in 1979 at the initiative of the Regional Olympic and Sports Committee of Reunion Island, the Indian Ocean Island Games (IOIG) settled in the following decades in the myriad of "regional games". Micro-scalar replica of the Olympic Games, they are impacted by the phenomenon of globalization on a world scale – even if they want to be above all a sports showcase of the Indian Ocean space. As such, the JIOI have been homogenized with regard to international sports standards. However, a form of polarization persists with respect to this normative reference, linked to local political, social, economic or territorial parameters. Through the paradigm of cultural identity and opportunities related to regional cooperation, the IOIG are also marked by a process of upward hybridization. In sum, they are a heuristic example of the variations and ambivalences of the globalization of sport at the turn of the 20th and 21st centuries.

Keywords : Indian Ocean Island Games, Sport, Globalization

Au lendemain des premiers Jeux des îles de l’Océan Indien (JIOI), organisés en 1979 à La Réunion (France) et réunissant – *en sus* des compétiteurs locaux – les athlètes de Maurice, des Seychelles, des Maldives et des Comores, le journal *Le Monde* s’interroge :

« A quoi et à qui ont servi ces Jeux ? [...] Pour l'heure, beaucoup s'interrogent sur les arrière-pensées politiques et les intérêts financiers qui, semble-t-il, n'ont pas été absents de la mise en œuvre de ces Jeux, tandis que va se retirer la vague des conseillers, des techniciens et de l'encadrement qui les a portés à bout de bras, à l'aide des 3,5 millions de francs utilisés pour le fonctionnement du Comité régional olympique et sportif (CROS) et la préparation des Jeux mauriciens. »¹

Outre les aspects politiques et pécuniers, l'article du quotidien français identifie trois écueils majeurs au moment d'envisager la pérennisation de cette manifestation sportive. D'une part, est évoquée l'inégalité des valeurs sportives intrinsèques entrevue chez les représentants des îles concernées. D'autre part, sont interrogées l'utilité et l'occupation à venir des équipements sportifs aménagés pour la circonstance. Enfin, est soulevée la question de la capacité financière des autres nations engagées à reproduire un tel événement. De fait, ce sont là des préoccupations systémiques régulièrement soulevées dans le cadre des divers « jeux régionaux » et assimilés, car ces événements se déroulent dans des territoires dont les niveaux de développement – économique, infrastructurel et/ou environnemental – sont inégaux.

Répliques micro-scalaires des Jeux olympiques modernes, les événements estampillés « jeux régionaux » regroupent une diversité de manifestations sportives continentales, régionales et/ou communautaires. Ils apparaissent dès 1903 en Extrême-Orient ; connaissent une émergence croissante dans les décennies 1920 et 1930 ; puis se multiplient entre 1950 et 1970 (Errais et Fatès 1989). Par nature hétérogènes, mais quadrillant progressivement l'ensemble de l'espace planétaire, ces « jeux régionaux » se présentent ainsi comme des témoins de l'universalisation du modèle olympique au XX^e siècle (Chatziefstathiou 2008). De manière certes disparate, ils reçoivent en effet le soutien du Comité international olympique (CIO) comme gage de leur participation à la diffusion de l'esprit olympique². Toutefois, la prolifération des « jeux régionaux » démontre également – et *a contrario* – les aspirations des peuples et des nations envers une forme de décentralisation sportive à caractère identitaire, politique et diplomatique, comme le suggèrent les études parues à propos des Jeux d'Amérique centrale, des Jeux Méditerranéens, des Jeux Pan-Arabes ou encore des Jeux du Sud-Est Asiatique (McGehee 1993 ; Adami 2004 ; Rolim Silva et Gerber 2012 ; Lim et Aman 2016). Ils sont également parfois lieux d'expérimentation et d'innovation au regard des standards olympiques, à l'image des Jeux nautiques atlantiques (Fuchs 2017). Autant d'éléments qui montrent la cohérence historiographique à se saisir du cas des JIOI afin d'en déterminer les caractéristiques sportives, institutionnelles et géopolitiques.

Les JIOI – initialement prévus sous le large intitulé « Jeux de l'Océan indien »³ – tiennent leur première édition du 25 août au 2 septembre 1979. Ils sont fondés à l'initiative du Comité régional olympique et sportif (CROS) de La Réunion, né le 28 juillet 1974 avec l'ambition de promouvoir une manifestation sportive régionale. Pour ce faire, l'institution obtient deux soutiens de poids : d'une part, celui du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) auquel elle est affiliée, qui se charge de communiquer au CIO les grandes lignes du projet en août 1977⁴ ; d'autre part, celui de l'État français, dans le but de réaffirmer sa présence et son rayonnement dans l'Océan indien, une zone géographique en proie aux mouvements de décolonisation⁵. Dans cet esprit, c'est Maurice Herzog – alpiniste vainqueur de l'Annapurna en 1950, haut-commissaire puis sous-secrétaire d'État à la Jeunesse et aux

Sports entre 1958 et 1966 et membre du CIO depuis 1970 – qui se charge d’annoncer officiellement la mise en place des JIOI en novembre 1977⁶ ; il est alors, sur le plan symbolique, le plus influent des membres français du mouvement olympique et le représentant d’une diplomatie sportive à la française. La première réunion du Comité international des jeux (CIJ), organe directeur chargé de rédiger la charte des JIOI, avait quant à elle eu lieu en octobre 1977 – en présence des représentants de La Réunion, de Maurice, des Seychelles et du Sri Lanka. Devant le retrait de ce dernier pays et le refus tardif de Madagascar de cautionner un évènement parrainé par son ancienne tutelle coloniale, les premiers JIOI se tiennent en comité restreint. Seuls les Maldives et l’Union des Comores rejoignent les premiers protagonistes. Toutefois, la manifestation sportive est reconduite en 1985 à Maurice, en présence des athlètes malgaches, et s’inscrit par la suite dans un calendrier cyclique relativement équilibré. En ce sens, les JIOI deviennent la principale vitrine sportive de l’*Indianocéanie* (Combeau-Mari 2018) – quand bien même cette notion reste discutée sur les plans géographique, économique et/ou diplomatique (Jauze 2019)⁷.

Si leur reconnaissance officielle par le CIO reste un serpent de mer⁸, la pérennisation des JIOI installe l’évènement sur la scène sportive internationale. De fait, dès 1983, le CIO consent à octroyer une aide financière de 54 260 francs au CIJ afin de favoriser l’organisation de la deuxième édition, prévue en 1985 à l’île Maurice⁹. Ceci n’est pas une surprise, puisque les dirigeants-fondateurs de la manifestation avaient pris soin, dès 1979, d’inscrire dans la première charte des JIOI que « seuls peuvent participer aux Jeux, les sportifs des îles qui respectent les conditions de l’article 26 de la Charte olympique »¹⁰. À ce titre, les JIOI peuvent prétendre s’inclure dans la périphérie du mouvement olympique. Or, l’un des marqueurs d’évolution du CIO au Second vingtième siècle est sa prétention globalisante (Mangan 1988 ; Horne et Whannel 2012) ; une caractéristique qui peut également être associée aux sports modernes (Miller, Lawrence et McKay 2001 ; Singaravélou et Sorez 2010). En reprenant les travaux du sociologue allemand Ulrich Beck (2000), nous entendons la globalisation comme un phénomène poly-factoriel agencé par une modernité fonctionnaliste – dominée par le Capital, les inventions technologiques et la rationalisation des notions de temps et d’espace – et motivé par des jeux d’influence dans les domaines économique, culturel et politique. Dans le cas spécifiquement olympique, le sociologue George H. Sage (2010, 14-22) souligne que ce mouvement de globalisation s’articule autour de trois paradigmes complémentaires, mais parfois ambivalents : soit une homogénéisation sur le modèle occidental, un phénomène d’hybridation lié aux caractéristiques régionales, ainsi qu’une tentative de polarisation liée à des paramètres locaux. En ce sens, il semble pertinent d’envisager l’étude des JIOI au regard de leur imbrication dans les méandres du processus de globalisation sportive, tant les agencements territoriaux, sociaux et diplomatiques qui s’y déploient apparaissent singuliers.

Dans cette veine, nous postulons que la notion géo-historique de « jeux d’échelles » (Revel 1996), en ce qu’elle propose de mettre en relation les espaces marginaux et les espaces connectés, permet de repenser les enjeux et enseignements sous-jacents à l’organisation des JIOI dans la zone indianocéanique. C’est ici le « processus d’intégration mondiale, économique et/ou culturelle » de l’évènement qui interroge (Douki et Minard 2007, 8) ; raison pour laquelle il faudra en évaluer les logiques structurelles aux échelles locales,

régionales et internationales. En effet, les JIOI sont à la fois le terrain d'un regroupement sportif quelque peu déséquilibré, la résultante d'une dynamique post-coloniale axée sur le *soft power* à la française (Nye 2004), ainsi que l'expression d'une volonté culturelle unificatrice dans un espace régional morcelé. Ces dichotomies se surajoutent à l'ambition de faire des JIOI une manifestation cyclique liée au mouvement olympique, agencée par des standards internationaux et, à ce titre, partie prenante de la globalisation sportive. Une situation qui hypothèque la compréhension de leur nature, ce qui justifie de s'en saisir comme objet d'étude académique. Pour ce faire, nous prendrons appui sur l'historiographie existante, qu'il s'agisse d'ouvrages décryptant les enjeux coloniaux/décoloniaux du sport dans l'Océan indien (Combeau-Mari 1998, 2011), d'études de cas relatives aux diverses îles (Naria 2008 ; Calvini 2009 ; Combeau-Mari 2020) et/ou d'analyses thématiques portées sur les JIOI (Houpert 2008 ; Géréone 2009). Nous y adjoindrons les enseignements de multiples sources primaires, dont le volume reste cependant mesuré eu égard aux contextes institutionnels et aux politiques archivistiques disparates observés dans les espaces géographiques investigués. Parmi ces sources, soulignons les apports des fonds d'archives du Centre d'études olympiques de Lausanne (procès-verbaux des commissions du CIO, correspondances, *Revue Olympique*, etc.), de la presse locale/régionale et des publications institutionnelles d'époque – mise en circulation par le CROS de La Réunion et les comités d'organisation. Seront également exploitées des données collectées lors d'enquêtes de terrain menées dans les îles de l'Océan indien (Naria 2009, 2011).

Afin de mettre en relief le caractère heuristique des analyses scalaires dans l'étude des enjeux relatifs à l'organisation et à la pérennisation des JIOI, nous agencerons notre propos autour des trois paradigmes de la globalisation sportive identifiés par Georges H. Sage – en les adaptant au milieu étudié et en y distinguant trois lectures d'échelles. Ainsi, nous investiguerons en premier lieu l'élan en homogénéisation soutenu par les artisans de l'évènement, eu égard au développement des JIOI sur le modèle olympique et leur inclusion aux normes sportives internationales. En second lieu, nous analyserons le phénomène de polarisation inhérent aux singularités de l'espace indianocéanique et de ses multiples territoires politiques, sociaux et économiques. Enfin, nous montrerons les particularités du processus d'hybridation, sinon de métissage, lié à l'identité culturelle et aux opportunités de coopération régionales promues par les JIOI.

Homogénéisation. Genèse décoloniale et standardisation des JIOI

Si la globalisation, dans son acception large et à l'échelle supranationale, peut légitimement être analysée comme un processus transversal agencé dans le temps long de l'histoire coloniale occidentale (Abernethy 2000), sa déclinaison sportive semble *a contrario* s'inscrire dans le temps de la décolonisation et du nouvel ordre mondial qui en découle (Gems et Pfister 2014). Le phénomène sportif a certes, en amont, déjà activé nombre de « transferts culturels » portés par les élites occidentales (Espagne 2013), mais la décennie 1960 accentue de manière décisive l'institutionnalisation du sport dans les territoires des Suds. Les nations africaines indépendantes, notamment, perçoivent l'affiliation aux institutions sportives internationales (CIO, FIFA, etc.) comme gage d'une reconnaissance

diplomatique (Augustin 1994). En ce sens, la structuration et l'internationalisation du modèle olympique sont des marqueurs d'homogénéisation culturelle supplantant les velléités d'hybridation et de polarisation (Appadurai 1996), ceci par le truchement d'une standardisation des normes sportives à l'échelle mondiale. Nés en 1979 sous le patronage de l'État français, les JIOI n'échappent pas à cette dynamique dans les dernières décennies du XX^e siècle. Reste que leur développement selon les codes occidentaux occulte à bien des égards les singularités géopolitiques et socio-culturelles des territoires et nations qui y sont représentés.

De la décolonisation au monde post-colonial : le sport sur les chemins de la globalisation

L'aventure des JIOI ne peut être analysée sans faire référence à l'institution pionnière qui en porte la genèse, c'est-à-dire le CROS de La Réunion. L'avènement de cette instance est un jalon-clé dans l'entreprise de sportivisation de l'île amorcée sous la présidence de la République de Charles de Gaulle (1958-1969), notamment du fait des lois-programmes impulsées par Maurice Herzog à partir de 1961, dont le territoire bénéficie afin de pallier un cruel manque d'infrastructures sportives identifié depuis la départementalisation, en 1946 (Combeau-Mari 2003). Fondé en juillet 1974, le CROS de La Réunion s'investit en outre de missions ambitieuses : favoriser la pratique sportive sur le territoire, structurer le mouvement sportif réunionnais et en assurer la représentation auprès des pouvoirs publics. L'idée de promouvoir un évènement sportif régional dans l'Océan indien est également un vœu pieux afin, selon ses partisans, de favoriser la compréhension et la coopération des peuples et nations de cette zone géographique¹¹. Ce projet trouve oreille attentive auprès du président français Valérie Giscard D'Estaing (1974-1981), qui y apporte son soutien lors d'une visite officielle au Chaudron (quartier de Saint-Denis, La Réunion), le 20 octobre 1976 (Dupont 1979). S'il s'agit alors de perpétuer le rayonnement symbolique de la France dans une période d'atténuation de sa présence dans l'espace régional (Houpert 2008, 28-34), l'initiative rappelle surtout les importants efforts français pour préserver ses relations diplomatiques avec ses anciennes dépendances coloniales, sous le prisme d'un *soft power* à caractère sportif (Charitas 2010). De fait, s'il dépasse le cadre sportif et ne s'y applique pas systématiquement (Nygard et Gates 2013), le concept de *soft power* s'apparente ici à une diplomatie d'influence culturelle par le sport, relative à des stratégies politiques et économiques d'investissement dans le développement d'une notoriété d'image à l'international (Verschuuren 2013 ; Jarvie 2021).

Depuis 1958 et l'ascension du pouvoir gaulliste, la France cherche en effet à garder son influence dans son ancien empire colonial en parrainant les Jeux de la Communauté en 1960 (Tananarive, Madagascar), puis les Jeux de l'Amitié en 1961 (Abidjan, Côte d'Ivoire) et 1963 (Dakar, Sénégal) (Deville-Danthu 1997). Elle installe pour un temps, grâce à ces évènements, un rapport de coopération avec certains États nouvellement indépendants, dans le cadre de la diplomatie sportive. Cet état de fait de l'immédiate décolonisation dure *a minima* jusqu'au succès des premiers Jeux africains, reconnus par Avery Brundage – président du CIO – en tant que « jeux régionaux » en 1964 et tenus en 1965 à Brazzaville (Congo). Ces derniers entraînent la création du Conseil supérieur des sports africains en 1966. Toujours est-il qu'avec les JIOI, la France n'est pas à son coup d'essai en termes de *soft*

power sportif. Au demeurant, elle n'est pas la seule puissance à user de stratégies diplomatiques sportives à l'époque : les États-Unis et l'URSS, pris dans l'engrenage de la Guerre Froide, entreprennent le noyautage du CIO afin d'étendre leurs réseaux respectifs en Afrique (Hazan 1987 ; Charitas et Kemo-Keimbou 2013). D'ailleurs, l'institution internationale olympique tente elle-même de maintenir sa position dominante en cooptant les États africains, afin de limiter – semble-t-il – les initiatives provenant des nouvelles forces émergentes issues du Tiers-Monde (Gittersos 2011). Difficile, dès lors, de ne pas mettre en relation la création des JIOI avec les jeux d'influence sportifs post-coloniaux. D'autant que, comme nous allons le voir, les dirigeants de la manifestation Indianocéanique ont tôt fait, *en sus* de s'appuyer sur le soutien de la France et des capacités logistiques de ses forces armées (Calvini 2013, 263-264), de s'inspirer du référent olympique.

Les JIOI et le modèle olympique

« Héritier d'un siècle de domination occidentale » (Augustin et Gillon 2021, 191), l'Olympisme a su trouver dans les années 1960 la voie d'une universalisation de son mouvement, par le truchement d'une ouverture progressive aux pays émergents des Suds, ainsi que d'une structuration administrative plus opérationnelle du CIO (Clastres 2004). L'internationalisation de son référent passe notamment par les nouvelles missions dont la gouvernance olympique s'auto-investit. La création du Comité d'aide internationale olympique¹² et le patronage de l'Académie internationale olympique (Koulouri et Georgiadis [2007] 2011), tous deux à partir de 1961, n'en sont que des exemples. Dans cette logique, les dirigeants du CIJ souhaitent, dès 1979, ancrer les JIOI dans la périphérie olympique. Tout d'abord, le serment des premiers JIOI n'est pas sans rappeler l'esprit qui a conduit Pierre de Coubertin à la rénovation des Jeux olympiques : « Au nom de tous les concurrents, je promets que nous nous présenterons aux premiers Jeux des îles de l'Océan indien en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque pour la gloire et pour l'honneur de nos équipes »¹³. Ensuite, comme évoqué en introduction, l'article 3 de la Charte des JIOI 1979 fait explicitement mention de l'article 26 de la Charte olympique quant aux sportifs invités à la manifestation régionale. Ces deux exemples démontrent une volonté déjà bien établie de ne pas se distancier de la sphère olympique, dont le référent semble quelque peu sous-jacent. Une dynamique qui va en s'amplifiant durant les éditions suivantes.

Ainsi, deux aspects de l'organisation générale des JIOI interrogent : les participations financières – ponctuelles – consenties par le CIO, mais surtout les évolutions inhérentes aux chartes successives des JIOI. En premier lieu, l'instance internationale olympique octroie sa première aide pécuniaire au directoire des JIOI en 1983, accédant ainsi à la demande de Sam Ruhee – secrétaire général du Comité national olympique (CNO) mauricien. Plusieurs accords ultérieurs viennent confirmer cette implication financière. C'est le cas, par exemple, en 1986, lorsque Juan-Antonio Samaranch – président du CIO – consent à verser 5 000 dollars afin de favoriser la tenue d'une réunion du CIJ à Madagascar, en prévision des 3^{ème} JIOI¹⁴. En second lieu, ce soutien financier s'accompagne d'un calque de plus en plus marqué des JIOI sur le modèle olympique. Ainsi, dès 1985, la Charte des JIOI stipule que le cycle d'organisation peut être modifié afin de ne pas empiéter sur une année olympique¹⁵. Cette

disposition est toujours d'actualité dans la Charte des JIOI de 1990, qui fait également une place de choix aux CNO pour ce qui est des candidatures à l'organisation de la manifestation, la constitution des comités d'organisation (COJI) et l'engagement officiel des athlètes¹⁶. Les chartes de 1993 et 1998 perpétuent ces modalités, la seconde se référant désormais à l'article 45 de la Charte olympique pour ce qui est de l'admission des concurrents aux JIOI¹⁷. Notons également qu'à partir de 2009, les chartes des JIOI mentionnent que l'accréditation des médias doit être conforme à la Charte olympique et que « le contrôle médical institué par le CIO pour les Jeux olympiques est intégralement applicable » aux JIOI¹⁸ – une disposition élargie au code mondial antidopage et aux règles antidopage du CIO en 2013¹⁹. Enfin, en 2018, la Charte des JIOI renforce encore le référent olympique en stipulant : « au moins 80% des disciplines sportives doivent être impérativement des sports olympiques »²⁰. Ainsi, dans un cadre progressivement élargi, les JIOI se soumettent au modèle olympique. En somme, il s'agit bien d'un processus de standardisation, sous la forme d'une mise en conformité au regard de normes internationales sportives – dont la Charte olympique est souvent dépeinte comme la « référence absolue »²¹.

Un paradigme de développement ambivalent

Si la standardisation des normes sportives à l'échelle mondiale et le référent olympique agencent certainement une nouvelle « communauté imaginée » (Anderson 1983), cet élan en homogénéisation s'avère pourtant inapproprié au regard des singularités nationales de l'espace indianocéanique. En ce sens, la première des occultations du processus de globalisation des JIOI tient à la question des statuts géopolitiques des territoires engagés. De fait, Madagascar est un pays indépendant depuis le 26 juin 1960 ; les Maldives accèdent à l'indépendance le 26 juillet 1965 en vertu d'un accord signé avec le Royaume-Uni ; Maurice devient souveraine le 12 mars 1968, se détachant ainsi de la tutelle britannique. Les Seychelles s'émancipent du protectorat britannique le 29 juin 1976, presque un an après que les îles des Comores ont proclamé leur indépendance, le 6 juillet 1975. Toutefois, à ces îles-nations libérées du joug colonial, se joignent – à égale concurrence compétitive – des territoires intégrés à la République française. C'est le cas de La Réunion, département français d'outre-mer ayant connu un processus de régionalisation à partir de 1982. C'est aussi, et peut-être surtout au regard des controverses diplomatiques et sportives que cette situation engendre, le cas de Mayotte, île de l'archipel des Comores ayant choisi de se maintenir dans la République française après le référendum de 1975 (Taglioni 2009). Un état de fait régulièrement contesté à l'international par la gouvernance comorienne, et qui explique la tardive apparition des représentants sportifs de Mayotte aux JIOI – d'abord aux côtés des réunionnais, en 2003, puis en leur nom propre, à partir de 2007 (Chanfi et Duflo 2016)²². Loin de situations harmonisées, c'est donc d'un *patchwork* géopolitique dont doivent s'accommoder les JIOI et leurs dirigeants (Taglioni 2006).

Une deuxième occultation du processus d'homogénéisation lié à la globalisation sportive semble se dessiner à travers le paradigme culturel. De fait, la prédominance du référent et des épreuves olympiques amène à poser la question de la franche partition entre disciplines standardisées et pratiques physiques traditionnelles de l'Océan indien. Ces dernières apparaissent aux programmes des divers JIOI uniquement, et *a maxima*, en qualité de

démonstration – et donc supplantées par les sports codifiés et institutionnalisés à l'échelle internationale. Parmi ces pratiques culturelles locales, certaines sont pourtant valorisées dans le patrimoine immatériel des îles concernées (Ghasarian 1999, 2002 ; Deruisseau 2006). C'est le cas du *Moring*, forme de lutte traditionnelle héritée d'un passé précolonial et originaire de Madagascar (Fuma et Dreinaza 1992). C'est également le cas du *Maloya*, ensemble musical chanté et dansé, pérennisé dans la clandestinité depuis l'esclavage. En outre, si la *Croche*, pratique de combat endogène à La Réunion, a connu une recreation sportive au crépuscule du XX^e siècle (Blanca, Rubio et Sanchez 2006), elle n'est pas – en l'état – une discipline envisagée dans le programme officiel des JIOI. La question de la représentativité des activités physiques traditionnelles de l'aire régionale semble ainsi rester un impensé au regard de la promotion des sports exogènes. Elle pourrait toutefois apporter des gages identificatoires à la manifestation – en associant à l'évènement des institutions garantes de la préservation des patrimoines culturels et moins marquées par des standards internationaux, telle que l'UNESCO (Grenet 2021). Une hypothèse loin d'être farfelue, car la globalisation est un processus en mouvement, ni linéaire ni irréversible, où uniformisation et homogénéisation ne doivent pas être perçues comme intangibles (Fournier et Raveneau 2010).

Polarisation. Les JIOI au diapason des enjeux locaux

Au contraire de celui observé autour des Jeux olympiques – toujours tenus dans des pays développés et/ou géants en développement (Horn et Whannel 2012) –, l'élan en homogénéisation des JIOI, dirigé vers un modèle standardisé, souffre des modalités d'articulations structurelles entre des territoires inégalement dotés en capital politique, économique et culturel. À cet égard, il semble pertinent d'étudier la manifestation au prisme d'une analyse micro-scalaire, afin de comprendre les enjeux locaux qui s'y déploient. En relation avec le processus de globalisation sportive, un phénomène de polarisation semble ainsi se dessiner à travers la mise en lumière d'une différenciation d'usage et de symbole observée chez les diverses parties prenantes de l'évènement. De fait, en proie à la singularité des aspects financiers et support aux identités et imaginaires nationaux (Liotard 1997 ; Archambault et Artiaga 2004), le sport n'est pas uniformément structuré dans les îles de l'Océan indien. Une situation polyphonique qu'il convient d'étudier finement à travers les politiques sportives, les enjeux économiques et l'aménagement des espaces de pratiques, pour comprendre la dimension particulière des JIOI comme élément de gouvernance et de développement à l'échelle locale.

Une dimension socio-politique hétérogène : gouvernances et identités sportives locales

Dans les îles de l'Océan indien, l'esprit et la structuration du sport national ne sont pas uniforme. Certes, l'ensemble des gouvernements applique un modèle de législation plus ou moins interventionniste. Cependant, la formalisation de textes législatifs relatifs au sport n'est pas toujours synonyme d'une politique ambitieuse pour les pays et territoires concernés. De fait, si les instances en charge du domaine sportif sont surtout des ministères, ceux-ci recouvrent en réalité de larges et inégales palettes de fonctions, où le sport est

associé tantôt à la Jeunesse, à la Culture, à l'Éducation ou encore à la Santé (Naria 2011). En d'autres termes, si le sport est un domaine d'action transversal pour le développement des nations insulaires, son usage n'est pas harmonisé dans l'espace indianocéanique. À Maurice, la mise en place du « *The sports act, Act N°431* » par le ministère de la Jeunesse et des Sports, en 2001, marque l'initiative du gouvernement afin d'améliorer la sportivisation de la société multi-ethnique. Aux Maldives, l'inscription du sport au « *7eme Plan de Développement National* » par le ministère du Plan de la République, en 2006, vise à structurer la communauté sportive afin d'obtenir une meilleure visibilité du pays à travers les compétitions. À Mayotte, le « *Livre blanc pour un aménagement programmé des installations sportives* », publié en 2007 et coordonné par le vice-rectorat du territoire français, la Cellule EPS et la Direction des Sports, a pour objectif d'équiper l'île en infrastructures afin de former la jeunesse. Enfin, le « *Décret n°07-136, portant l'organisation et l'attribution du Commissariat National à la Culture à la Jeunesse et aux Sports* » acté en 2007 par l'Union des Comores, a pour finalité de développer le sport pour tous les habitants de l'archipel. Ces exemples montrent combien la saisie du sport comme élément de gouvernance varie en fonction d'impératifs gouvernementaux à la fois singuliers et pluriels au sein de la zone géographique.

Les États et territoires de l'Océan indien conçoivent le sport comme un levier propre à activer et/ou consolider des identités locales. En effet, les sentiments d'appartenance différenciés s'expriment à plein lors des JIOI. Ils sont les marqueurs sportifs d'une persistance d'enjeux nationaux par-delà le processus de standardisation des JIOI à l'échelle internationale (Wahl 2004). De fait, pour des territoires insulaires à faible visibilité sur l'échiquier mondial, dont le développement économique est souvent limité (espaces, ressources, réseaux, etc.) et dont la population se divise autour d'allégeances multiples (sociales, ethniques, religieuses, etc.), les JIOI agissent en catalyseur d'unité. C'est par exemple le cas à Maurice durant la 6^{ème} édition des JIOI, en 2003, où les dirigeants locaux activent les ressorts d'un patriotisme sportif afin de parer sporadiquement au principe de division communautaire, dit *communalisme*, hérité de la constitution de 1947 (Osman 2004). Une stratégie à caractère fédérateur, tracée afin de cimenter l'unité nationale et déjà observée lors de l'édition de 1985 (Combeau-Mari et Salvini 2008). Les JIOI 2007 tenus à Madagascar et leur slogan « ensemble naturellement » servent eux aussi à gommer – certes ponctuellement – la segmentation sociale d'un pays où cohabitent dix-huit ethnies, les inégalités de classes et la flagrante partition entre ruralité et urbanité (Houpert 2008, 108-116). Or, si ces instrumentalisation politiques sont monnaie-courante autour des grands événements sportifs (Defrance 2000), elles ne prennent pas la même signification à La Réunion ou à Mayotte, qui participent aux compétitions sportives régionales sous les couleurs de la France, quand les autres îles éprouvent l'identité sportive comme nations. Ainsi, le concept moderne de *distanciation*, éprouvé par la capacité institutionnelle à créer des interrelations – règles et normes – au-delà d'unités de temps, d'espaces et d'acteurs (Anderson 1983), bute encore sur la capacité du sport à agencer des symboles identificateurs singuliers.

Une dimension socio-économique volatile, reflet d'inégaux niveaux de développement

Au diapason de dynamiques socio-politiques hétérogènes, les enjeux socio-économiques des JIOI diffèrent sensiblement selon les îles qui les accueillent. Là encore, il s'agit d'une donnée susceptible de jeter un voile sur le processus d'homogénéisation de l'évènement sportif autour de normes internationales. Bien sûr, l'organisation des JIOI sert de vitrine pour les pays et villes hôtes et doit être comprise comme un facteur d'attractivité (Barget et Gougnet 2010). Ceci d'autant plus que le phénomène sportif, soutenu par les pouvoirs publics et les organismes non-gouvernementaux, est régulièrement présenté comme un vecteur de développement pour les États en proie aux disparités sociales et économiques (Coalter 2013). L'absence d'uniformité quant aux investissements et retombées autour des JIOI dessine toutefois un canevas bigarré, conséquence de niveaux de développement inégaux. D'ailleurs, les décideurs locaux s'en remettent fréquemment à leurs accords de partenariat et de coopération avec des États mieux dotés en capital économique et industriel, afin d'assurer un rôle de financement et d'ingénierie technique. À titre d'exemples, pour les JIOI 1985 à Maurice, le gouvernement français a intégralement financé la piscine de Beau-Bassin et a contribué à l'édification du stade d'athlétisme de Réduit (Calvini 2009, 264) ; aux Seychelles, lors des JIOI 1993, le Roche-Caiman Complexe a été en partie financé par la France²³ ; dans la perspective des JIOI 2019 à Maurice, les fédérations sportives nationales malgaches ont bénéficié d'un don d'équipements de 300 000 dollars du gouvernement chinois²⁴. Ces situations sont loin d'être exceptionnelles, comme le démontrent, en 2019, le don de 13 millions de dollars attribué par la République populaire de Chine aux Comores afin de construire le stade omnisport de Malouzini²⁵, ou l'accord de financement acté en 2021 par le gouvernement des Maldives avec l'EXIM Bank of India pour le développement d'infrastructures sportives à travers le pays²⁶. En somme, ces disparités soulignent un phénomène de polarisation inhérent aux effets variables d'une globalisation économique plus générale, renvoyant aux réseaux d'influences morcelés qui sévissent dans l'espace indianocéanique (Anthony 2013 ; Lannon 2017).

Avec l'ambition de montrer combien les enjeux socio-économiques de chaque édition des JIOI échappent à la standardisation – car loin des accords commerciaux pérennes avec des multinationales et du concept d'image/stratégie de marque du CIO (Davis 2008 ; Rutter et al. 2019) –, l'analyse d'une édition en particulier semble heuristique. Pour ici, il s'agit des JIOI 2019, organisés à Maurice du 19 au 28 juillet. Une fois dépassés les discours officiels, par nature optimistes²⁷, il s'avère possible – à l'appui de chiffres relayés par les médias – d'établir une évaluation économique sommaire des coûts de l'évènement. Cette évaluation reste certainement sous-évaluée eu égard à la difficulté d'obtenir des chiffres précis – souvent ancrés dans des négociations diplomatiques couvertes par des accords de non-divulgaration et ayant trait au développement national. Elle montre toutefois la singularité des montages financiers observés pour chaque édition. De fait, le COJI et ses 15 commissions ont permis d'injecter dans l'économie mauricienne environ 10 millions de dollars, dont 2,7 millions de dollars issus des 27 sponsors locaux et/ou régionaux²⁸. Si les allocations spécifiques aux 14 fédérations nationales concernées par les JIOI 2019 sont incluses dans ce flux financier (1,5 millions de dollars)²⁹, les postes budgétaires liés à la construction d'équipements sportifs, eux, ne le sont pas. En effet, le complexe de la Côte d'Or (centre aquatique, gymnase polyvalent, stade de football et piste d'athlétisme), issu d'une

commission mixte bilatérale entre Maurice et la Chine, est estimé à 104,4 millions de dollars. À travers des subventions et des prêts sans intérêt, la Chine y aurait contribué à hauteur de 43 millions de dollars³⁰. En outre, un programme de rénovation de 18 sites sportifs préexistants a été engagé pour 1,6 millions de dollars, s'ajoutant au coût spécifique de l'accueil des athlètes et des compétitions (900 000 dollars)³¹. En résumé, il s'agit d'un marché colossal pour l'économie mauricienne, équivalent au moins à 120 millions de dollars, dont il est toutefois difficile d'évaluer les retombées directes et indirectes. Marché qui, néanmoins, a probablement eu un impact non négligeable sur la perception des mandats gouvernementaux de Pravind Jugnauth, premier ministre mauricien depuis 2017 et conforté par les élections législatives de novembre 2019³². Toujours est-il que ce plan de financement est propre à Maurice et diffère sensiblement, par exemple, de celui établi à Madagascar pour les JIOI 2007, soutenu par le quinquennal *Madagascar Action Plan* (2007-2012) et l'*Economic Development Board of Madagascar* mis en place en 2006 (Houpert 2008, 50-60).

Les mouvements sportifs et l'aménagement des territoires, données à géométrie variable

Illustrations de la situation contrastée des pays de l'Océan indien en termes socio-économiques, les JIOI sont aussi les marqueurs de mouvements sportifs et de politiques d'aménagement inégalement structurés dans la zone géographique (Naria 2010). Une donnée qui vient s'ajouter aux éléments précédemment étudiés afin de dépeindre un phénomène de polarisation aux regards des normes internationales sportives, par le truchement d'une différenciation entre les territoires dits plus ou moins « développés » comme La Réunion, Maurice et les Seychelles et les entités en retard de développement comme les Maldives, les Comores, Mayotte et Madagascar – où les équipements sont insuffisants et l'encadrement technique balbutiant. Ainsi se révèlent des dynamiques sportives hétérogènes. Cependant, il faut souligner que la première édition des JIOI impulse bel et bien une prise de conscience des pouvoirs publics quant à la structuration des mouvements sportifs nationaux (Houpert 2008, 117). Par voie de conséquence, aux Seychelles, en 1980, le gouvernement met en place le Comité olympique seychellois et, en 1982, le *National Sports Council*. Ces deux instances ont pour mission de mettre en application le *National Development Plan* adopté afin d'améliorer les résultats des sportifs locaux. Aux Comores, l'année 1979 voit la création des six premières fédérations sportives reconnues d'utilité publique (football, basket-ball, volley-ball, handball, athlétisme et boxe), la création du Comité national d'organisation des Sports, ainsi que celle du Comité olympique et sportif des îles Comoriennes. En outre, sur ce même territoire, est fondé l'Institut national de la Jeunesse et des Sports en 1986. Un certain volontarisme dans la structuration des mouvements sportifs semble ainsi se dessiner.

S'il est donc juste de constater une ambition sportive partagée des gouvernances locales, reposant sur l'émulation créée par les JIOI, il n'en demeure pas moins qu'il manque à l'époque un parc d'équipements sportifs adéquat sur chaque territoire. Or, c'est dans la question des réseaux d'infrastructures sportives, véritables « indicateurs de la modernisation et de l'optimisation des fonctions urbaines » (Callède 2007, 76), que se révèlent les principales disparités régionales en termes de dynamique sportive. En effet, si toutes les îles/villes qui ont accueilli les JIOI ou déposé un dossier de candidature ont

accélérala mise en équipements sportifs de leurs territoires, l'hétérogénéité des investissements reste patente.

TABLEAU 1. Les JIOI, inégale opportunité de structuration des parcs d'équipements sportifs (1979-2027)

(Sources : Combeau-Mari 1998; 2019; Géréone 1998; Houpert 2008; Andriamiharinosy 2007; Calvini 2009; Naria 2009, 2011)

Pays/Territoires	Années des JIOI	Constructions	Réhabilitations
Réunion	1979, 1998, 2015	Stade de Saint-Paul (1979) ; Piscine olympique de Saint-Denis (1979) ; Complexe et piste athlétisme de Champ-Fleuri à Saint-Denis (1979) ; Stade de l'Est à Saint-Denis (1979) ; Piscine du Chaudron à Saint-Denis (2015) ; gymnase de Champ-Fleuri à Saint-Denis (2015)	Gymnase Daniel Narcisse à la Possession (2015) ; Stade Julius Bénard (2015) ; Gymnase Nelson Mandela à Saint-Pierre (2015) ; Stade Lambrakis au Port (2015) ; Base nautique des Mascareignes (2015) ; Gymnase Michel Debré et stade Baby la Rivière à Saint-André (2015) ; Mise aux normes du dojo régional de Saint-Denis (2015)
Maurice	1985, 2003, 2019	Piscine de Beau-Bassin (1985) ; Gymnase Pandit Sahadeo de Vacoas (1985) ; Centre national de Boxe Vacoas (2003) ; Gymnase de Phoenix (2003) ; Centre national de tennis de table de Beau-Bassin (2003), Terrain de beach-volley à Mont-Choisy (2019) ; Complexe sportif de Côte-d'Or (2019)	Gymnase Malabar sur l'île de Rodrigues (2003)
Madagascar	1990, 2007, 2023	Gymnase d'Ankorondrano (1990) ; Stade d'athlétisme (1993) ; Complexe sportif de Vontovorona (2023) ; Stades de Manarapenitra, de Toamasina (2023), de Fianarantsoa (2023), d'Antsiranana (2023), de Mahajanga (2023) et Toliara (2023) ; Piscine olympique à Toliara (2023) ; Gymnases à Antsirabe et à Mahajanga (2023)	Stade de Mahamasima (1990) ; Chauffage de la piscine de d'Ambisidou (1990) ; Equipements de l'Académie Nationale des Sports (2023)
Seychelles	1993, 2011	Piscine olympique du Roche-Caiman complexe (1990) ; Complexe de Roche-Caïman (1993) ; Palais des sports du Roche-Caiman complexe (1993) ; Stade de l'Initié (1993)	Stade populaire (1990) ; Gymnase de Victoria (2011) ; Gymnase omnisports de Roche Caïman (2011) ; Piscine olympique (2011)
Les Comores	Dossier de candidature pour l'édition de 2019	Complexe omnisports de Malouzini à Moroni : terrain de football, terrain synthétique et piste athlétisme (2019)	
Les Maldives	Dossier de candidature pour l'édition de 2023	Ekuvemi Running Track avec piste synthétique ; l'Hulhumalé Sports Complex ; Terrain international de handball, terrain de basket-ball couvert, installations pour le volley-ball et le tennis de table ; Programme de « gymnases de plein air » pour 61 atolls	
Mayotte	Dossier de candidature pour l'édition de 2027	Construction d'une piscine, d'un stade d'athlétisme et d'une salle d'arts martiaux	Tous les équipements sportifs

Ainsi, deux ensembles inégaux se dessinent : d'une part, les pays ayant obtenu puis organisé plusieurs éditions des JIOI et bénéficiant à ce titre de politiques d'aménagement successives maillant leurs territoires ; d'autre part, les pays-candidats n'ayant pas encore reçu les JIOI, impulsant des réalisations mesurées dans la perspective de faire valoir certains atouts dans leur quête d'attribution de l'évènement. Le second ensemble réunit les nations les moins avancées économiquement et pour lesquelles la constitution d'un réseau d'infrastructures

représente un défi conséquent. À ce titre, la formalisation de dossiers de candidature permet de mobiliser des fonds et des programmes de construction, mais ils restent toutefois dépendants d'un octroi incertain des JIOI. Par exemple, dans la perspective des JIOI 2019, le CIJ décide en 2015 de retirer l'attribution octroyée aux Comores au motif officiel du manque d'infrastructures sportives sur le territoire – le plan d'investissement étant resté lettre-morte³³. Mais encore, au contraire de l'effort consenti par les Seychelles en vue de l'édition 2011³⁴, les Maldives renoncent à recevoir l'édition 2023 en raison de la pandémie mondiale de COVID-19, laissant ainsi planer l'incertitude sur le sort des équipements sportifs dont les travaux ont débuté dans le cadre d'un plan de développement national³⁵. L'aménagement des territoires par le biais des JIOI est donc à géométrie variable, et souligne à nouveau le manque d'uniformité des dynamiques sportives locales au regard du référent sportif globalisé. Toutefois, se dessinent aussi des opportunités en termes de coopération, invitant à considérer l'hybridation de ce référent comme une potentielle ressource.

Hybridation. L'héritage métissé des JIOI, entre identité et coopération régionales

À mi-chemin entre un élan en homogénéisation agencé par la standardisation des normes internationales et une persistante polarisation dessinée par les enjeux nationaux, la globalisation sportive semble produire une pluralisation des identités, ainsi que perpétuer des dynamiques sociales et politiques protéiformes (Maguire 1993). Une pluralisation qui révèle la nécessité d'une lecture méso-scalaire, dévoilant un processus d'hybridation propre à la conjugaison régionale des aspects socio-économiques et diplomatiques du sport et de ses événements (Barget et Gougnet 2007 ; Murray et Pigman 2013). De fait, supports de la reconnaissance de petits États insulaires, vecteurs de structuration des territoires et promesses de développement local, les JIOI deviennent au fil du temps une manifestation dont le sport et ses compétitions ne sont pas l'unique moteur. L'ont-ils d'ailleurs jamais été ? Toujours est-il qu'au carrefour d'enjeux sociaux, identitaires, économiques et territoriaux, les JIOI interpellent de plus en plus les différents acteurs régionaux, soucieux de mettre en valeur l'évènement comme laboratoire de coopération. Si cette dernière se présente de manière générale comme une quête incertaine et poly-factorielle dans l'espace indianocéanique (Taglioni 2003), le sport y contribue à travers des leviers significatifs en termes éducatifs, culturels ou encore touristiques. Dans ce schème, la notion de glocalisation (Robertson 1992, 1995), assez récemment associée au phénomène sportif (Rahal, Campillo et Richard 2021), mérite d'être interrogée au prisme des opportunités offertes par les JIOI.

Les JIOI comme marqueur d'une volonté unificatrice et solidaire ?

Forme appuyée de « zone de contacts » (Pratt 1991), l'Océan indien est un espace où multiculturalisme et créolisation interrogent les identités socio-culturelles (Vergès 2002). Sans prétendre remédier à un état de fait qui dépasse leur sphère d'influence, les JIOI peuvent toutefois apparaître comme une manifestation propice à des échanges porteurs de compréhension mutuelle, sinon d'unité. Ils ont vocation à renforcer le sentiment d'appartenance à un ensemble géographique plus vaste que la classique allégeance

nationale. De fait, les dirigeants des JIOI font montre de régularité envers cet objectif : dans les chartes successives, l'article sur les principes fondamentaux des JIOI ne déroge jamais à les présenter comme vecteur d'une facilitation du dialogue entre les îles participantes. En 2011, les mots de James Michel, président de la République des Seychelles, témoignent de cet esprit : « les Jeux des îles [...] favorisent le brassage et le dialogue de nos cultures »³⁶. En ce sens, les JIOI contribuent à la création et à l'entretien cyclique de relations interculturelles pour les peuples de l'Océan indien. Relations où sont véhiculées des valeurs de partage, de solidarité et de fair-play, notamment transmises par les discours prononcés lors des cérémonies d'ouverture et qui trouvent écho dans l'hymne officiel des JIOI (Razakamahefa 2019). Cette volonté d'osmose est par ailleurs accentuée depuis 2003 par le parcours de la flamme des JIOI, relayée par des athlètes dans la majorité des territoires concernés afin de soutenir l'adhésion des populations autour des valeurs de fraternité. Il s'agit alors d'activer le mythe d'un évènement sportif capable de transmettre une double représentation nationale et régionale (Houpert 2011).

Avec l'ambition de présenter les JIOI sous le jour d'une manifestation à la fois sportive et socio-culturelle, certaines initiatives entourant l'évènement visent à diffuser des valeurs de solidarité en façonnant une forme d'héritage expérientiel. Toute proportion gardée, l'enjeu est alors de faire bénéficier des apports sociaux et/ou éducatifs des JIOI à ceux qui pourraient en être tenus à l'écart. Aux Seychelles, l'édition 2011 a permis d'aménager le « Village des Jeux » dans un nouveau quartier de Victoria, l'île de la Persévérance. Afin de loger les délégations d'athlètes, le gouvernement et le COJI ont décidé de bâtir de petites maisons contiguës, privilégiant la proximité. L'innovation aura été la reconversion de ces logements – dits « sociaux » – au profit de la population seychelloise. De fait, six mois après la fin des festivités, une école primaire, un supermarché et un cybercafé ont complété l'offre des équipements publics du quartier, permettant à plus de 750 familles de s'y installer de façon pérenne³⁷. Sous un aspect plus éducatif, et en marge de l'édition 2015 tenue à La Réunion, la municipalité de Saint-André a œuvré à la mise en place d'un « Village des îles de l'Océan indien », dont l'objectif déclaré était de sensibiliser les cohortes scolaires à la dimension culturelle des peuples de l'espace indianocéanique. Un enjeu peu ou prou équivalent à celui lié aux rencontres organisées, en 2019, entre l'équipe des ambassadeurs du COJI mauricien et les élèves de l'École du Nord³⁸. Ainsi, la manifestation sportive représente aussi un outil de promotion de l'intégration et de la cohésion sociale dans les sociétés insulaires. Autant de paramètres donnant un sens au truisme parfois dénoncé du développement par le sport (Hartmann et Kwauk 2011), et favorisant l'émergence d'une volonté non feinte de coopération régionale.

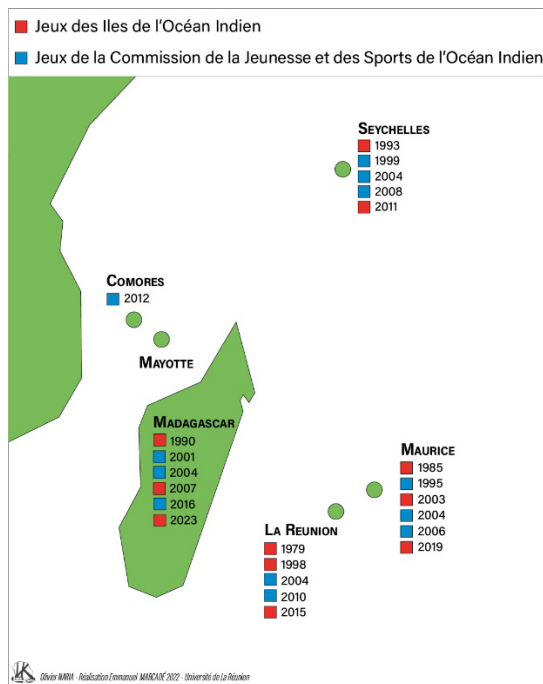
Le sport comme enjeu et effet de levier de la coopération régionale

Acteur à consonance avant tout politique et socio-économique, la Commission de l'Océan indien (COI) est progressivement devenue un soutien des successifs COJI – et ce même si elle est longtemps restée à distance, en périphérie, des échanges institutionnels relatifs aux JIOI. Toute proportion gardée, il s'agit donc d'une appropriation *a posteriori*, où se mêlent participations financières, aides au développement et enjeux d'image. Organisation inter-gouvernementale fondée en 1982 par la Déclaration de Port-Louis (Maurice) et

institutionnalisée en 1984 par l'Accord de Victoria (Seychelles), la commission s'emploie à mettre en œuvre des coopérations dans l'espace régional. Son rapprochement avec les instances dirigeantes des JIOI augure d'une synergie concernant *a minima* les domaines sanitaire et médiatique. De fait, en 2011, lors de la 8^{ème} édition des JIOI tenue aux Seychelles, outre un don de 10 000 dollars au CIJ, la COI s'engage dans la mise en place d'une surveillance sanitaire renforcée par une équipe d'épidémiologistes ; la coordination d'une campagne sur le VIH/Sida à travers son projet AIRIS – financé par la Banque africaine de développement ; ainsi que le soutien au projet ORCA, voué à développer la coopération et la coordination audiovisuelle régionale³⁹. L'opération a permis une meilleure couverture médiatique, ainsi qu'une augmentation des chiffres d'audience pour les chaînes de télévisions⁴⁰. Dans cette logique, en 2015 à La Réunion, Eutelsat et France Télévisions ont formé un partenariat avec l'Association des radios et télévisions de l'Océan indien afin d'émettre par satellite et d'accentuer le rayonnement des JIOI dans le monde entier⁴¹. En définitive, ces éléments montrent que les JIOI peuvent être un levier significatif dans la recherche de coopération engagée par certaines institutions étatiques de la zone géographique.

À ce titre, au tournant des XX^e et XXI^e siècles, le sport connaît une certaine effervescence dans l'espace indianocéanique. La coopération sportive représente en effet une « vitrine populaire de l'action politique » (Combeau-Mari 2020, 305). Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique qui voit naître les Jeux de la Francophonie en 1987 (Barrat 1997), le ministre des Sports mauricien Mickaël Glover perçoit l'intérêt de fonder la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan indien (CJSOI), organe inter-gouvernemental voué à organiser des compétitions destinées à la jeunesse. La CJSOI voit le jour en 1988, année où débute certaines rencontres sportives interinsulaire. Il faut toutefois attendre 1995 pour que naissent officiellement les premiers Jeux de la CJSOI à Maurice, réservés aux adolescents de 14 à 18 ans (Fuchs 2020). Dès lors, les Jeux de la CJSOI s'imposent dans le paysage sportif régional comme de potentiels concurrents aux JIOI, bien qu'ils émanent plus directement de volontés étatiques, mettent sciemment l'accent sur l'aspect culturel des échanges, ne s'adressent pas au même public et priorisent l'objectif de francophonie (Fuchs 2022)⁴². Cette situation de confrontation perdure jusqu'en 2010, mais trouve finalement un aboutissement positif à travers une convention entre les membres de la CJSOI et le CIJ. Celle-ci définit la cohérence et la complémentarité des deux manifestations sportives et de leurs organes dirigeants (Combeau-Mari 2020, 304-305). Désormais, c'est sous le signe de la coopération et de la collaboration que coexistent les deux institutions. Ainsi, se dévoilent une tendance à l'hybridation des normes sportives internationales, sphère où s'exercent toujours de vives tensions institutionnelles (Augustin et Gillon 2021). Hybridation qui semble d'ailleurs être perçue comme une expérience enrichissante par la gouvernance olympique, si l'on fait référence à la création des Jeux olympiques de la Jeunesse par le CIO, en 2010⁴³.

CARTE 1. Les espaces des JIOI et des Jeux de la CJSOI (1979-2023)



L'hypothèse d'une lecture des JIOI par la notion de « glocalisation »

Sans prétendre prendre appui sur l'ensemble de ce que recouvre la notion complexe de glocalisation (Roudometof 2021), cette dernière semble toutefois heuristique afin de mieux percevoir les enjeux du processus d'hybridation des normes sportives internationales à l'échelle régionale. De fait, si pour le sociologue Roland Robertson (1992), globalité et localité sont relatives et interpénétrées – la globalisation entraînant la particularisation de l'universel et l'universalisation du particulier –, le géographe Eric Swyngedouw (2004) estime *a contrario* que le « glocal » relève d'un niveau de hiérarchie dans les espaces imbriqués, relatif à une approche multiscale des rapports sociaux. Le sociologue Victor Roudometof (2016) postule quant à lui que la glocalisation est la réfraction du global à travers le local, permettant la traduction des codes et valeurs de la globalisation par le prisme d'une lecture propre aux sociétés qui l'éprouvent. Le processus d'homogénéisation couvé par la globalisation se heurterait donc aux spécificités culturelles, engageant par conséquent une recomposition des normes par appropriation. En somme, la glocalisation serait une demande ethnoculturelle d'authenticité consubstantielle à l'essor puis à la réinterprétation d'une culture-monde à prétention impérialiste (Chicelli et Octobre 2021). Sa notion remet en cause l'isomorphisme institutionnel qui conduit à une similarité, ou uniformisation à l'échelle supranationale (Meyer 2010). Ainsi, la notion de glocalisation résulte d'interconnexions entre le global et le local, et pourrait à ce titre permettre une meilleure compréhension du phénomène d'hybridation qui touche le référent sportif normatif des JIOI. En accord avec les éléments développés ci-après, on se gardera néanmoins de faire de l'usage de cette notion autre chose qu'une hypothèse permettant de soulever la question du métissage des impacts socio-économiques et socio-culturels liés aux « jeux régionaux ».

Deux exemples sectoriels paraissent adaptés à l'hypothèse d'une lecture des JIOI par le truchement du « glocal » : l'aspect touristique et le thème du développement durable.

Longtemps tenue pour acquise, et à ce titre argument majeur des dirigeants des villes candidates à l'organisation – notamment – des Jeux olympiques, la dynamique touristique entourant les événements sportifs internationaux est de nos jours questionnée (Moss, Gruben et Moss 2019). Il n'en demeure pas moins que la valorisation des ressources touristiques s'accompagne, dans le cas de JIOI, d'une mise en lumière de la singularité des territoires insulaires. De fait, fortes de leurs plages de sable fin et pentes volcaniques escarpées, d'un climat tropical et de cultures métissées au regard des standards occidentaux, les îles de l'Océan indien font valoir leurs atouts. À Madagascar, lors de l'édition 2007, outre le classique bon en avant des activités de restauration et d'hébergement⁴⁴, le gouvernement et le COJI promeuvent le savoir-faire malgache en soutenant « *un village économique artisanal avec 150 stands représentant les 22 régions de la grande-île* » (Houpert 2008, 52). Mais encore, à Maurice, en 2019, c'est toute une économie des produits dérivés aux couleurs locales qui valorise une manne touristique plus habituellement concentrée sur l'hôtellerie⁴⁵. Reste que la co-construction régionale d'une stratégie de développement touristique semble adolescente, occultant souvent les opportunités offertes par les JIOI, à l'image du projet balbutiant des « Iles Vanille » lancé en 2010 afin de promouvoir le couplage des destinations dans la zone⁴⁶. De manière similaire, la thématique du développement durable – cheval de bataille plus ou moins discursif du mouvement olympique (CIO 1999 ; Chappelet 2008) – progresse irrégulièrement à travers les JIOI, quand bien même les îles de la région sont à l'avant-poste des défis climatiques et environnementaux. De fait, l'axe du développement durable n'apparaît ni dans les chartes des JIOI, ni dans les cahiers des charges. Toutefois, lors de l'édition 2015, le COJI réunionnais signe une convention de partenariat avec la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion afin de promouvoir l'éco-responsabilité citoyenne et la collecte des déchets⁴⁷. Une initiative ponctuelle qui en rappelle d'autres, telles que le *Sports Strategic Plan* de la République des Seychelles (2004-2008) ou le *Sustainable Island Mauritius* (2018-2022) (MacDonald 2013), mais qui mériterait d'entrer dans le cadre d'une coopération régionale plus institutionnalisée. En somme, si tant est que le processus menant à la notion de glocalisation soit à l'agenda du CIJ, il reste à ce jour un schéma de développement en devenir, sinon incertain.

CONCLUSION

La présente contribution s'inscrit dans une double originalité : elle est le fruit d'une collaboration interdisciplinaire chère aux études culturelles, et prend le contre-pied d'une historiographie principalement axée sur les enjeux politiques des JIOI. Loin d'un simple exercice de style autour de la notion de globalisation associée au sport, elle démontre ainsi que les JIOI sont marqués par l'ensemble des dynamiques constitutives du phénomène : homogénéisation, polarisation et hybridation.

Sans prétendre à l'exhaustivité ni pouvoir remédier à la problématique de la dilution des sources, les résultats de l'étude abondent dans le sens du sociologue George H. Sage (2010). Ainsi, l'article dépeint un processus d'homogénéisation au regard des normes sportives internationales – notamment post-coloniales et olympiques. Ce processus n'est toutefois ni

omnipotent ni irréversible, et bute sur des spécificités locales/nationales, par le truchement de disparités relevant de politiques et gouvernances différenciées, d'imaginaires segmentés, ainsi que d'aspects économiques hétérogènes dans les îles de l'Océan indien. Dès lors, s'esquisse autour des JIOI une forme d'hybridation des standards internationaux, agencée à plus forte raison lorsqu'il s'agit de fédérer des identités culturelles et de promouvoir certaines coopérations régionales. Il semble toutefois précipité, en l'état, d'user de la notion de glocalisation afin de restituer la dynamique des JIOI dans le temps. Raison pour laquelle les auteurs proposent plus volontiers d'user de celle de métissage ; métissage résultant d'une volonté non-feinte d'inclure la manifestation dans la sphère du sport moderne – prétendument universelle ; métissage ne pouvant occulter les singularités de l'espace socio-géographique afférent, ni l'ambition sous-jacente des JIOI à s'inscrire comme vitrine sportive de l'Indianocéanie, dans toutes ses spécificités. Une dichotomie dont les dirigeants des JIOI, le CIJ en tête, devront à l'avenir évaluer la logique afin de pérenniser l'évènement, de lui donner une identité plus affirmée et, pourquoi pas, d'aider à résoudre la problématique ascendante des coûts financiers pour les hôtes⁴⁸.

Notons, enfin, que certains éléments de l'article renvoient implicitement au concept d'*héritage*, promu avec insistance par le CIO ces dernières décennies (Leopkey et Parent 2012), quand bien même le terme est absent des successives chartes des JIOI. Dans cette idée, aurions-nous pu adjoindre à l'étude la question polysémique de l'héritage des évènements sportifs (Viersac et Attali 2021) ? Certes, il s'agit là d'un champ d'analyse fécond, qui se propose d'étudier les « effets planifiés et non planifiés, positifs et négatifs, matériels et immatériels créés pour et par un évènement sportif qui restent plus longtemps que l'évènement lui-même » (Preuss 2007, 210), et qui en conséquence mêle les domaines économiques, sociaux, territoriaux et/ou environnementaux (Preuss 2015). Toutefois, la singularité de l'espace indianocéanique réduit pour l'instant l'usage de ce concept dans la perspective des JIOI. De fait, la faible propension à l'archivage observée et l'éparpillement des sources – dont les documents officiels des États – rendent l'entreprise des plus ardues. Il s'agira probablement pour les universitaires, à l'avenir, de se saisir de la question de l'héritage des JIOI sous le sceau de projets d'envergure (thèses de doctorat, bourses d'études olympiques, etc.), voués à mettre en exergue les effets multidimensionnels d'une telle manifestation sportive. Ils ne devront alors négliger ni les jeux d'échelles qui agencent à la fois les réalisations matérielles, les politiques de développement et les représentations sociales, ni omettre de prendre en considération les traits particuliers du phénomène de globalisation qui se jouent dans cet espace régional.

NOTES

¹ « Les premiers Jeux des îles de l'Océan Indien se sont achevés à la Réunion », *Le Monde*, 8 septembre 1979.

² En 1990, le CIO soutient officiellement les Jeux Africains, Jeux Asiatiques, Jeux Panaméricains, Jeux universitaires, Jeux Méditerranéens, Jeux d'Amérique centrale, Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes, Jeux d'hiver Panaméricains, Jeux sud-américains, Jeux de la Fédération de l'Asie méridionale, Jeux de l'Asie du Sud-Est, Mini-Jeux du Pacifique Sud, Jeux des îles de l'Océan indien, Jeux des petits États d'Europe, Jeux

du Commonwealth, Jeux de la Francophonie et Jeux Mondiaux. Voir : « Jeux régionaux », *Revue olympique* 269 (1990) : 153.

- ³ Une terminologie semble-t-il trop ambitieuse eu égard au projet et aux moyens alloués (Dupont 1979).
- ⁴ Lettre de Claude Collard, président du CNOSF, à Lord Killanin, président du CIO, 10 août 1977 (archives du Centre d'études olympiques (CEO), cote H-FC03-JOCEA.001-1.2).
- ⁵ À ce titre, l'indépendance de Madagascar – ancienne colonie française – est proclamée le 26 juin 1960 et suivie en 1972 d'une révolte contre les accords de coopération signés avec la France (Blum 2011).
- ⁶ Déclaration de mise en place des JIOI par Maurice Herzog, 4 novembre 1977 (archives du CEO, cote H-FC03-JOCEA.001-1.1).
- ⁷ L'Indianocéanie est un terme à consonance politique et géographique par lequel se reconnaissent et s'identifient les pays du sud-ouest de l'Océan Indien, regroupés au sein de la Commission de l'Océan Indien (Union des Comores, La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles).
- ⁸ Ashfaq Muhamodsaroar, « Jeux des îles de l'Océan Indien : la reconnaissance du CIO souhaitée », *sport.defimedia.info*, 24 février 2018 <https://sport.defimedia.info/jeux-des-iles-de-locean-indien-la-reconnaissance-du-comite-international-olympique-souhaitee>
- ⁹ Lettre de Sam Ruhee, secrétaire général du CNO mauricien, à Juan-Antonio Samaranch, président du CIO, 14 décembre 1983 (archives du CEO, cote H-FC03-JOCEA.001-2).
- ¹⁰ CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan Indien*, art. 3, 1979. L'article 26 de la Charte olympique, éditée en 1979, précise que pour être admis aux JO, un concurrent doit respecter les règles du CIO et de sa Fédération internationale de rattachement, ainsi que ne pas avoir reçu de rémunération financière ou obtenu des avantages matériels pour la pratique du sport (amateurisme). Voir : CIO, *Charte olympique*, art. 26, 1979.
- ¹¹ « Les Jeux des îles de l'Océan indien ont été créés dans le but d'instaurer l'amitié et la compréhension mutuelle entre les peuples des îles de l'Océan indien dans l'esprit olympique et de contribuer à la coopération régionale par le développement du sport dans la région [...] ». Voir : CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan indien*, art. 1, 1990.
- ¹² Procès-verbal de la 58^{ème} session du CIO (Athènes, 19–21 juin 1961), 7.
- ¹³ Serment des premiers JIOI, prononcé par l'athlète réunionnaise Jacqueline Apavou lors de la cérémonie d'ouverture, le 25 août 1979 (Géréone 2009, 7).
- ¹⁴ Lettre d'Edmond Ralijaona, président CO Malgache, à Juan-Antonio Samaranch, président du CIO, 28 août 1986 (Archives du CEO, cote H-FC03-JOCEA.001-2).
- ¹⁵ CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan Indien*, art. 1, 1985.
- ¹⁶ CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan Indien*, art. 4, art. 20 et art. 29, 1990.
- ¹⁷ CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan Indien*, art. 28, 1998. L'article 45 de la Charte olympique, éditée en 1996, précise que chaque concurrent doit respecter l'esprit de fair-play et de non-violence ; s'abstenir de faire usage des substances et procédés interdits ; respecter le code médical du CIO. Voir : CIO, *Charte olympique*, art. 45, 1996.
- ¹⁸ CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan Indien*, art. 21 et art. 23, 2009.
- ¹⁹ CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan Indien*, art. 13.4, 2013.
- ²⁰ CIJ, *Charte des Jeux des îles de l'Océan Indien*, art. 9.2, 2018.
- ²¹ Robert Parienté, « La Charte olympique est la référence absolue (entretien avec J-A Samaranch) », *Revue olympique* 194 (1983) : 821-923.
- ²² Caroline Pollet, « Jeux de la discorde à La Réunion », *Le Monde*, 7 août 1998 ; Loïc Chauv, « Aux Jeux des îles de l'océan Indien, le drapeau français fait partir les athlètes comoriens », *Le Monde*, 6 août 2015.
- ²³ République des Seychelles. Ministère des Sports, Conseil national des Sports, *Archives nationales des Seychelles*.

-
- ²⁴ « JIOI : la Chine vient en aide à Madagascar », *lemauricien.com*, 1 mars 2019 <https://www.lemauricien.com/actualites/jioi-la-chine-vient-en-aide-a-madagascar/264148/>
- ²⁵ Boina Houssamdine, « Tout ce qu'il faut savoir du Stade Omnisports de Malouzini », *comorosfootball.com*, 4 janvier 2019 <https://comorosfootball.com/tout-sur-stade-omnisports-de-malouzini/>
- ²⁶ Zunana Zalif, « Maldives signs USD 40m Line of Credit with India for sports infrastructure development », *raajje.mv*, 2 septembre 2021 <https://raajje.mv/105902>
- ²⁷ Pour Giandev Moteea, responsable du COJI, les JIOI 2019 entraînent mécaniquement « un impact sur plusieurs segments de l'économie », notamment les transports, l'hébergement, la restauration. Pour Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI, les JIOI de 2003 avaient déjà démontré que « la synergie des moyens de l'Etat et des capacités du secteur privé a produit en effet des résultats économiques spectaculaires ». Voir : « Jeux des îles de l'océan Indien : quelles retombées pour l'économie ? », *Business Magazine* [en ligne], 17 juillet 2019 <https://www.business-magazine.mu/actualites/autres/jeux-des-iles-de-locean-indien-quelles-retombees-pour-leconomie/> ; Claude de l'Estrac, « Les Jeux de l'espoir », *lexpress.mu*, 12 septembre 2003 <https://www.lexpress.mu/article/les-jeux-de-lespoir-0>
- ²⁸ « Jeux des îles de l'océan Indien : quelles retombées pour l'économie ? », *Business Magazine* [en ligne], 17 juillet 2019 ; « JIOI 2019 – Sponsors : Cinq commanditaires font leur entrée », *lemauricien.com*, 27 avril 2019 <https://www.lemauricien.com/featured/jioi-2019-sponsors-cinq-commanditaires-font-leur-entree/275245/>
- ²⁹ « JIOI 2019 : les jeux en chiffres », *lemauricien.com*, 2 août 2019 <https://www.lemauricien.com/featured/jioi-2019-les-jeux-en-chiffres/293726/#:~:text=Maurice%20a%20remport%C3%A9%20un%20total,dans%20l'histoire%20des%20jeux>
- ³⁰ « Jeux des îles de l'océan Indien : quelles retombées pour l'économie ? », *Business Magazine* [en ligne], 17 juillet 2019 <https://www.business-magazine.mu/actualites/autres/jeux-des-iles-de-locean-indien-quelles-retombees-pour-leconomie/>
- ³¹ Ibid.
- ³² Lise Hourdel, « JIOI 2019 : complexe sportif de Côte d'Or, un " bijou en or pour Maurice " », *la1ere.francetvinfo.fr*, 16 juillet 2019 <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/jioi-2019-complexe-sportif-cote-bijou-maurice-731086.html> ; « JIOI 2019 - Rassemblements sportifs: le jeu des politiciens... », *lexpress.mu*, 27 juillet 2019 <https://lexpress.mu/article/357956/jioi-2019-rassemblements-sportifs-jeu-politiciens>
- ³³ « Il y a un an, les Comores ont perdu les 10eme JIOI », *habarizacomores.com*, 23 octobre 2016 <https://www.habarizacomores.com/2016/10/il-y-un-les-comores-ont-perdu-les10emes.html>
- ³⁴ « 8èmes Jeux des îles de l'Océan Indien du 5 au 14 août – Les sites de compétitions remis à neuf », *Seychelles Nation* [en ligne], 23 juillet 2011 <https://www.nation.sc/archive/231390/8emes-jeux-des-iles-de-locean-indien-du-5-au-14-aout-les-sites-de-competitions-remis-a-neuf>
- ³⁵ « IOIG 2023 to be held in the Maldives », bureau de la Présidence de la République des Maldives [en ligne], 27 juillet 2019 <https://presidency.gov.mv/Press/Article/21663>
- ³⁶ « Les Jeux des îles ; la vitalité des peuples de l'océan indien », discours du Président James Alix Michel à l'occasion de l'ouverture des 8e JIOI, bureau de la République des Seychelles, 7 août 2011 <https://www.statehouse.gov.sc/news/1726/les-jeux-des-iles-la-vitalite-des-peuples-de-locean-indien->
- ³⁷ François Herbet, « L'apport social et économique des Jeux des îles de l'Océan Indien », *seychellesnation.sc*, 1 août 2019 <https://www.nation.sc/articles/1020/lapport-social-et-conomique-des-jeux-des-les-de-locan-indien>
- ³⁸ « Jeux des îles de l'Océan indien 2019 à Maurice », *ecoledunord.net*, 14 décembre 2018 <https://www.ecoledunord.net/jeux-des-iles-de-locean-indien-2019-a-maurice/>
- ³⁹ « La COI participe aux Jeux des îles de l'Océan indien », *Témoignages.re*, 4 août 2011 <https://www.temoignages.re/international/seychelles/la-coi-participe-aux-jeux-des-iles-de-l-ocean-indien,51242>

-
- ⁴⁰ « France Télévisions et Eutelsat s'unissent pour les VIIIème jeux des îles de l'océan Indien », *habarizacomores.com*, 22 juillet 2011 <https://www.habarizacomores.com/2011/07/france-televisions-et-eutelsat.html>
- ⁴¹ « Eutelsat et France Télévisions unissent leurs forces pour les 9e Jeux des îles de l'Océan Indien », *businesswire.com*, 28 juillet 2015 <https://www.businesswire.com/news/home/20150728005705/fr/>
- ⁴² D'un périmètre quasi similaire aux JIOI, les Jeux de la CJSOI excluent les Maldives, exclusivement anglophones, mais incluent depuis 2013 la République de Djibouti, francophone mais non insulaire.
- ⁴³ « Les JO de la Jeunesse, nouvel outil de promotion du sport », *lemonde.fr*, 15 août 2010 https://www.lemonde.fr/sport/article/2010/08/15/les-jo-de-la-jeunesse-nouvel-outil-de-promotion-du-sport_1399190_3242.html
- ⁴⁴ Doda Andrianantenaina, « Nouveau souffle pour la capitale grâce aux Jeux des îles », *L'Express de Madagascar* [en ligne], 30 août 2007.
- ⁴⁵ Nafissah Fakun et Jameela Jaddoo, « Indian Ocean island Games 2019 : playing field for business », *defimedia.info*, 19 juillet 2019 <https://defimedia.info/indian-ocean-island-games-2019-playing-field-business>
- ⁴⁶ Alain Foulon, « Le difficile pari des îles vanille », *ecoaustral.com*, 15 septembre 2015 <http://ecoaustral.com/le-difficile-pari-des-iles-vanille>
- ⁴⁷ « Partenariat Cinor-Coji : les Jeux se mettent au vert », *ipeunion.com*, 22 Juillet 2015 <https://www.ipeunion.com/actualites-reunion/reportage/2015/07/22/jeux-des-iles-de-l-ocean-indien-partenariat-cinor-coji-les-jeux-se-mettent-au-vert,31793.html>
- ⁴⁸ Bm Gondet, « Jeux des îles de l'Océan indien (JIOI 2019). Et si on le coût de son organisation ? », *laazettedescomores.com*, 24 octobre 2018 [https://lagazettedescomores.com/sport/jeux-des-%C3%AEles-de-loc%C3%A9an-indien-\(jioi-2019\)-et-si-on-revoyait-le-co%C3%BBt-de-son-organisation-.html](https://lagazettedescomores.com/sport/jeux-des-%C3%AEles-de-loc%C3%A9an-indien-(jioi-2019)-et-si-on-revoyait-le-co%C3%BBt-de-son-organisation-.html)

BIBLIOGRAPHIE

- Abernethy, David B., 1980. *The Dynamics of Global Dominance: European Overseas Empires, 1415–1980*. New Haven: Yale University Press.
- Adami, Sylvain, 2004. « Les Jeux Méditerranéens. Un reflet de la situation géopolitique de l'espace méditerranéen ». *Confluences Méditerranée* 50, no.3 : 21-30.
- Anderson, Benedict, 1983. *Imagined communities : Reflections on the origin and spread of nationalism*. Londres : Verso.
- Andriamiharinosy, Bertin, 2007. *Cinquante années de sport à Madagascar 1957-2007*. Antananarivo : Media Sphère.
- Anthony, Ross, 2013. « Infrastructure and influence : China's presence on the coast of East Africa ». *Journal of the Indian Ocean Region* 9, no.2 : 134-149.
- Appadurai, Arjun, 1996. *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Archambault, Fabien, et Loïc Artiaga, 2004. « Sports et identités nationales ». *Cahiers français* 320 : 38-42.
- Augustin, Jean-Pierre, 1994. « Sport, décolonisation et relations internationales. L'exemple de l'Afrique Noire ». In *Sports et relations internationales*, P. Arnaud et A. Wahl (dir.), 199-209. Metz : Centre de recherche de l'Université de Metz.
- Augustin, Jean-Pierre, et Pascal Gillon, 2021. *Les Jeux du monde. Géopolitique de la flamme olympique*. Paris : Armand Colin.

-
- Barget, Eric, et Jean-Jacques Gougnet, 2007. « The total economic value of sporting events theory and practice ». *Journal of Sports Economics* 8, no.2 : 165-182.
- Barget, Eric, et Jean-Jacques Gougnet, 2010. *Événements sportifs : impact économique et social*. Bruxelles : De Boeck.
- Barrat, Jacques, 1997. *Géopolitique de la Francophonie*. Paris : PUF.
- Beck, Ulrich, 2000. *What is Globalization ?* Cambridge : Polity.
- Blanca, Patrick, Frédéric Rubio et Jérôme Sanchez, 2006. *La Croche. Lutte traditionnelle réunionnaise*. Saint-Denis : Azalées éditions.
- Blum, Françoise, 2011. « Madagascar 1972 : l'autre indépendance. Une révolution contre les accords de coopération ». *Le Mouvement Social* 236, no.3 : 61-87.
- Callède, Jean-Paul, 2007. « Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine ». *Histoire, économie & société* 26, no.2 : 75-85.
- Calvini, Claude, 2009. *Sport, colonisation et communautarisme : l'île Maurice, 1945-1985*. Paris : L'Harmattan.
- Calvini, Claude, 2013. « *Témoignages*, quotidien communiste de l'île de La Réunion et les Jeux des îles de l'Océan Indien ». In *Le sport dans la presse communiste*, M. Attali et E. Combeau-Mari (dir.), 261-272. Rennes : PUR.
- Chanfi, Idriss Mohamed, et Marie Duflo, 2016. « La diplomatie par les Jeux à Mayotte ». *Plein droit* 108, no.1 : 31-34.
- Chappelet, Jean-Loup, 2008. « Olympic Environmental Concerns as a Legacy of the Winter Games ». *International Journal of the History of Sport* 25, no.14 : 1884-1902.
- Charitas, Pascal, 2010. « L'Afrique au mouvement olympique : enjeux, stratégies et influences de la France dans l'internationalisation du sport africain (1944–1966) ». Thèse de doctorat, Université Paris-Sud.
- Charitas, Pascal, et David-Claude Kemo- Keimbou, 2013. « The United States of America and the Francophone African Countries at the International Olympic Committee: Sports Aid, a Barometer of American Imperialism? (1952–1963) ». *Journal of Sport History* 40, no.1 : 69–91.
- Chatziefstathiou, Dikaia, 2008. *The diffusion of Olympic Sport through Regional Games : a comparison of pre and post Second War contexts*. Canterbury : Olympic Studies Center.
- Chicelli, Vincenzo, et Sylvie Octobre, 2021. « La culture à l'âge global. Une analyse par la circulation des produits culturels ». *Réseaux* 226-227, no.2 : 19-43.
- CIO, 1999. *Agenda 21 du mouvement olympique : le sport pour le développement durable*. Lausanne : Commission sport et environnement.
- Clastres, Patrick, 2004. « Le Comité international olympique : allié ou rival de l'ONU ? » *Outre-Terre* 8, no.3 : 27–37.
- Coalter, Fred, 2013. *Sport for development. What game are we playing ?* Londres : Routledge.
- Combeau-Mari, Evelyne, 1998. *Sport et Décolonisation : La Réunion de 1946 à la fin des années soixante*. Paris : L'Harmattan.

-
- Combeau-Mari, Evelyne, 2003. « Les premiers équipements sportifs à La Réunion : une politique de l'Etat (1956-1971). *Staps* 61, no.2 : 25-37.
- Combeau-Mari, Evelyne, et Claude Calvinini, 2008. « Sport, communautés et jeux de pouvoir ». In *L'île Maurice face à ses nouveaux défis*, J-M. Jauze (dir.), 157-167. Paris : L'Harmattan.
- Combeau-Mari, Evelyne, 2011. *Colonial Sport in Madagascar, 1896-1960* (compilation). *The International Journal of History of Sport* 28, no.12 : 1557-1729.
- Combeau-Mari, Evelyne, 2018. « Le sport comme vecteur et promoteur de 'l'Indianocéanie' ? Les Jeux des îles de l'Océan Indien (1979-2015) ». Saint-Denis : Colloque international « Définis-moi l'Indianocéanie ».
- Combeau-Mari, Evelyne, 2020. *Le sport à La Réunion XIXe-XXIe siècles. Pouvoirs, réseaux, identités*. Saint-Denis : PUI.
- Davis, John A., 2008. *The Olympic Games Effect : How Sports Marketing Builds Strong Brands*. Singapour : John Wiley & Sons.
- Defrance, Jacques, 2000. « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif ». *Politix* 50, no.13 : 13-27.
- Deruisseau, Marie-Christine, 2006. *The potential of cultural heritage tourism: a case for Mauritius*. Thèse de doctorat, Université de Maurice.
- Deville-Danthu, Bernadette, 1997. *Le sport en noir et blanc, du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français de l'Afrique occidentale*. Paris : L'Harmattan.
- Douki, Caroline, et Philippe Minard, 2007. « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 54, no.4bis : 7-21.
- Dupont, Guy, 1979. « Historique des Jeux. Une laborieuse gestation ». In *Premiers Jeux des îles de l'Océan indien*. Guide Officiel, Comité d'organisation des JIOI, 10-11. Saint-Denis : COJIOI.
- Errais, Borahne, et Youssef Fatès, 1989. « Les Jeux régionaux, témoins de l'universalisation des sports ». *Mappemonde* 2 : 26-28.
- Espagne, Michel, 2013. « La notion de transfert culturel ». *Revue Sciences/Lettres* 1 [en ligne].
- Fournier, Laurent Sébastien, et Gilles Raveneau, 2010. « Anthropologie de la globalisation et cultures sportives ». *Journal des anthropologues* 120-121 [en ligne].
- Fuchs, Julien, 2017. « Les Jeux nautiques atlantiques. Sport, culture et maritimité ». *Ethnologie française* 47, no.2 : 341-350.
- Fuchs, Julien, 2020. « Jeux de la Jeunesse de l'Océan indien ». *Gazette Coubertin* 62-63 : 13-17.
- Fuchs, Julien, 2022. « Les Jeux de la jeunesse de l'océan Indien : la francophonie au service de la fraternité régionale (1995-2020) ». *Revue internationale des Francophonies* [accepté, à paraître].
- Fuma, Sudel, et Jean-René Dreinaza, 1992. *Le Moring, art guerrier*. Saint-Denis : Centre de documentation et de recherche en histoire régionale de l'Université de la Réunion.

-
- Ghasarian, Christian, 1999. « Patrimoine culturel et ethnicité à la Réunion : dynamiques et dialogismes ». *Ethnologie française* XXIX, no.3 : 365-374
- Ghasarian, Christian, 2002. « La Réunion : acculturation, créolisation et réinventions culturelles ». *Ethnologie française* XXXII, no.4 : 663-676.
- Gems, Gerald R., et Gertrud Pfister, 2014. « Sport and globalization : power games and a New World order ». *Movement & Sport Sciences* 86, no.4 : 51-60.
- Géréone, Jean-Paul, 2009. *Croire en ses utopies : jeux des îles de l'Océan Indien 1974-2007*. Saint-Denis : CROS.
- Gitersos, Terry V., 2011. « The sporting scramble for Africa: GANEFO, the IOC and the 1965 African Games ». *Sport in Society* 14, no.5 : 645-659.
- Grenet, Sylvie, 2021. « Héritage et patrimoine de l'humanité. Les événements sportifs sont-ils solubles dans l'UNESCO ? ». In *Héritage social d'un événement sportif. Enjeux contemporains et analyses scientifiques*, M. Attali (dir.), 169-184. Rennes : PUR.
- Hartmann, Douglas, et Christina Kwauk, 2011. « Sport and Development : An Overview, Critique, and Reconstruction ». *Journal of Sport and Social Issues* 35, no.3 : 284-305.
- Hazan, Buruch, 1987. « Sport as an Instrument of Political Expansion: the Soviet Union in Africa ». In *Sport in Africa: Essays in Social History*, W.J. Baker et J.A. Magnan (dir.), 252-253. New York/Londres : Africana.
- Horne, John et Garry Whannel, 2012. *Understanding the Olympics*. Londres : Routledge.
- Houpert, Yves-Eric, 2008. *Les Jeux des îles de l'Océan Indien : sport et géopolitique*. Paris : L'Harmattan.
- Houpert, Yves-Eric, 2011. « Le sport entre identité nationale et identité régionale dans les îles du sud-ouest de l'Océan indien ». In *Histoire du sport et géopolitique*, T. Terret (dir.), 169-201. Paris : L'Harmattan.
- Jarvie, Grant, 2021. « Sport, Soft Power and Cultural Relations ». *Journal of Global Sport Management* [paru en ligne, pagination à venir].
- Jauze, Jean-Michel (dir.), 2019. *Définis-moi l'Indianocéanie*. Saint-Denis : Epica Editions.
- Koulouri, Christiana, et Konstantinos Georgiadis (dir.), 2007. *The International Olympic Academy: A History of an Olympic Institution*. Athènes : AIO.
- Lannon, Erwan, 2017. « The European Union and the Indian Ocean Islands : identifying opportunities for developing a more ambitious and comprehensive strategy ». *Journal of Indian Ocean Region* 13, no.2 : 190-212.
- Leopkey, Becca, et Milena M. Parent, 2012. « The (neo) institutionalization of legacy and its sustainable governance within the Olympic movement ». *European Sport Management Quarterly* 12 : 437-455.
- Lim, Peng Han, et Mohd Salleh Aman, 2016. « The History of the South East Asian Peninsular Games, 1959-1975 ». *The International Journal of History of Sport* 33, no.5 : 545-568.
- Liotard, Philippe, 1997. « Le sport au secours des imaginaires nationaux ». *Quasimodo* 3-4 : 9-31.

-
- MacDonald, Mott, 2013. Maurice Ile Durable. Policy, Strategy and Action Plan. Port-Louis : Ministère de l'Environnement et du Développement durable de la République de Maurice.
- Maguire, Joseph, 1993. « Globalisation, Sport And National Identities : "The Empires Strike Back" ? ». *Loisir et Société / Society and Leisure* 16, no.2 : 293-321.
- Mangan, James A., 1988. *The Games Ethic and Imperialism: Aspect of diffusion of an Ideal*. Londres/Portland OR : Frank Cass.
- McGehee, Richard V., 1993. « The origins of Olympism in Mexico : the central American games of 1926 ». *The International Journal of History of Sport* 10, no.3 : 313-332.
- Meyer, John W., 2010. « World Society, Institutional Theories and the Actor ». *Annual Review of Sociology* 36 : 1-20.
- Miller, Toby, Geoffrey Lawrence et Jim McKay, 2001. *Globalization and Sport*. Londres : Sage Publications.
- Moss, Steve E., Kathleen H. Gruben et Janet Moss, 2019. « An empirical test of the Olympic tourism legacy ». *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events* 11, no.1 : 16-34.
- Murray, Stuart, et Geoffrey A. Pigman, 2014. « Mapping the relationship between international sport and diplomacy ». *Sport in Society* 17, no.9 : 1098-1118.
- Naria, Olivier, 2008. *Géographie du sport à La Réunion. Cultures sportives et territoires*. Paris : L'Harmattan.
- Naria, Olivier, 2009. « Pratiques sportives et territoires dans l'océan Indien ». Post-doctorat, Université de La Réunion.
- Naria, Olivier, 2010. « Les pratiques sportives à la conquête des îles de l'Océan indien ». *Cahiers d'Outre-Mer* 250 : 275-290.
- Naria, Olivier, 2011. « Les pratiques sportives, approche comparée des espaces, des cultures et des territoires des pays de l'océan Indien ». Post-doctorat, Université de La Réunion.
- Nygaard, Havard M. et Scott Gates, 2013. « Soft power at home and abroad : Sport diplomacy, politics and peace-building ». *International Area Studies Review* 16, no.3 : 235-243.
- Nye, Joseph S., 2004. *Soft Power. The Means to Success in World Politics*. New York : Public Affairs.
- Preuss, Holger, 2007. « The conceptualisation and measurement of mega sport event legacies ». *Journal of Sport & Tourism* 12, no.3-4 : 207-228.
- Preuss, Holger, 2015. « A framework for identifying the legacies of a mega sport event ». *Leisure Studies* 34, no.6 : 643-664.
- Osman, Shafick, 2004. « Maurice : les Jeux à l'océan ? ». *Outre-Terre* 8, no.3 : 105-114.
- Pratt, Mary Louise, 1991. « Arts of the contact zone ». *Profession* 1 : 33-40.
- Rahal, Ziad Joseph, Philippe Campillo et Guillaume Richard, 2021. « La glocalisation, une nouvelle tendance de la mondialisation du sport : revue de littérature ». *Sciences sociales et sport* 17, no.1 : 115-136.

-
- Razakamahefa, Odile, 2019. « Indianocéanie : place et enjeux du lien social et culturel à travers les jeux de la CSJOI et les jeux des îles de l'océan indien ». In *Définis-moi l'Indianocéanie*, J-M. Jauze (dir.), 229-242. Saint-Denis : Epica Editions.
- Revel, Jacques (dir.), 1996. *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard/Le Seuil.
- Robertson, Roland, 1992. *Globalization : Social Theory and Global Culture*. Londres : Sage.
- Robertson, Roland, 1995. « Glocalization : Time-space and homogeneity-heterogeneity ». In *Global Modernities*, M. Featherstone, M. Lash et R. Robertson (dir.), 25-45. Londres : Sage Publications.
- Rolim Silva, Luis Henrique, et Hans-Dieter Gerber, 2012. « Our Games ! The Pan-Arab Games (1953–1965) ». *The International Journal of History of Sport* 29, no.15 : 2099-2114.
- Roudometof, Victor, 2016. *Glocalization : a critical introduction*. Londres : Routledge.
- Roudometof, Victor, 2021. « Qu'est-ce que la Glocalisation ? ». *Réseaux* 226-227, no.2 : 45-70.
- Rutter, Richard, John Nadeau, Ulf Aagerup et Fiona Lettice, 2020. « The Olympic Games and Associative Sponsorship : Brand Personality Identity Creation, Communication and Congruence ». *Internet Research* 30, no.1 : 85-107.
- Sage, George H., 2010. *Globalizing Sport: How Organizations, Corporations, Media and Politics Are Changing Sports*. Boulder (CO) : Paradigm.
- Singaravélou, Pierre, et Julien Sorez (dir.), 2010. *L'empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*. Paris : Belin.
- Swyngedouw, Eric, 2004. « Globalisation or 'Glocalization'? Networks, Territories and Rescaling ». *Cambridge Review of International Affairs* 17, no.1 : 25-48.
- Taglioni, François, 2003. « Les espaces francophones du bassin Indianocéanique en quête de coopération régionale ». *Travaux & documents* 20 : 213-237.
- Taglioni, François, 2006. « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique ». *Les Annales de géographie* 652, no.6 : 664-687.
- Taglioni, François, 2009. « Mayotte s'ancre dans la république française ». *EchoGéo* 11 [en ligne].
- Vergès, Françoise, 2002. « L'Océan indien, un territoire de recherche multiculturel ». *Hermès* 32-33, no.1 : 447-456.
- Verschuuren, Pim, 2013. « Les multiples visages du « sport power » ». *Revue internationale et stratégique* 89, no.1 : 131-136.
- Viersac, Mathys et Michaël Attali, 2021. « Discuter l'héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale ». *Staps* 134, no.4 : 113-136.
- Wahl, Alfred, 2004. « Sport et politique, toute une histoire ! ». *Outre-Terre* 8, no.3 : 13-20.